

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 2 décembre 2019 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Mesdames les conseillères Johanne Anderson et Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Philippe Drolet, Louis Cimon et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

2019-12-579 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour avec le retrait du point suivant :
 - o 4.2. Approbation. Protocole d'entente. Prolongement de la rue Lalonde;
- et avec l'ajout du point suivant :
- o 4.3. Demande de désignation. Célébrant de mariages civils.

ADOPTÉE à l'unanimité

2019-12-580 RESSOURCES HUMAINES. EMPLOYÉ MATRICULE 15117.

CONSIDÉRANT l'entrée en fonction de l'employé matricule 15117;

CONSIDÉRANT que l'employé matricule 15117 n'a pas encore complété sa période de probation;

CONSIDÉRANT l'évaluation faite de l'employé matricule 15117;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil mette fin à l'emploi de l'employé matricule 15117.

ADOPTÉE à l'unanimité

2019-12-581 DEMANDE DE DÉSIGNATION. CÉLÉBRANT DE MARIAGES CIVILS.

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 366 du Code civil du Québec (L.Q. c. C-1991) selon lesquelles le ministre de la Justice peut notamment désigner un fonctionnaire municipal comme célébrant compétent pour célébrer les unions civiles et les mariages;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- QUE ce Conseil autorise la direction du greffe à adresser une demande à la ministre de la Justice du Québec pour qu'elle autorise le greffier-adjoint, Me Pascal Cloutier, à agir comme célébrant de mariages et d'unions civiles sur le territoire de la Ville de Mercier.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 02.

La période de questions a eu lieu à 20 h 02.

2019-12-582 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- DE clore la séance à 20 h 03.

ADOPTÉE à l'unanimité